Séance du 26/06/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 230
Dossier : 170515

Direction en charge : Urbanisme
Objet : Protocole d'accord avec SNCF Immobilier et Saint-Etienne-Métropole sur le secteur Bellevue-Le Mont

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 16/06/2017
Compte rendu affiché le : 27/06/2017
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT (Présent de la question 1 à la question 53 du projet de l'ordre du jour.), Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL

Absents-Excusés :
M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Excusé de la question 1 à la question 12 et présent de la question 13 à la question 106 du projet de l'ordre du jour.)

Absents :
M. Frédéric DURAND

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 230
Dossier : 170515

Direction en charge : Urbanisme
Objet : Protocole d'accord avec SNCF Immobilier et Saint-Etienne-Métropole sur le secteur Bellevue-Le Mont

□ Rappel et Références :
Le secteur "Le Mont Bellevue" est situé entre la gare de Bellevue et la zone d'activités de la Chauvetière. Le site bénéficie d'une situation intéressante en entrée de ville, avec une bonne desserte en transports en commun. Cependant, l'enclavement, le manque d'équipements de proximité, et la présence de friches et d'activités nuisantes confèrent à ce secteur une image peu attractive.

Plusieurs études ont été engagées depuis 2010 sur le quartier :
– par la Ville de Saint-Étienne,
– par le pôle métropolitain, dans le cadre de l'appel à idées Urbagare.

Ces études ont confirmées la nécessité de faire évoluer ce quartier et d'anticiper les mutations foncières dès aujourd'hui pour un projet à long terme.

□ Motivation et Opportunité :
La Ville de Saint-Etienne a capitalisé sur le résultat de ces études. Elle propose des intentions d'aménagement globales sur le secteur, et souhaite se coordonner avec la Communauté urbaine et la SNCF afin de les mettre en o uvre. Dans le cadre de leurs propriétés et de leurs compétences respectives, la Ville de Saint-Étienne, SNCF Mobilités et SNCF Réseau et Saint-Étienne Métropole, ont donc décidé de s'engager dans une démarche partenariale pour accompagner et favoriser le développement du secteur.

La Ville de Saint-Etienne est propriétaire foncier et souhaite faire évoluer le quartier :
– une arrière-gare tournée vers les services et une nouvelle offre d'habitat,
– une zone d'activités du Mont requalifiée, dans la continuité de la zone de la Chauvetière.

Saint-Etienne Métropole est impliquée de par ses compétences en matière d'économie, d'assainissement et de politique de déplacements/parkings relais.

Enfin, la SNCF est propriétaire de plusieurs terrains (arrière-gare et ex-Tilt Auto) concernés par le périmètre d'étude, et exploite la ligne ferroviaire et la gare de Bellevue, qui serait directement impactée par un changement d'image du quartier.

Ce protocole sera l'occasion de travailler conjointement et efficacement avec les partenaires de la Ville de Saint-Etienne à un projet de moyen-long terme.

□ Contenu :
Le protocole d'accord matérialise la commune intention des parties de se rapprocher et de faire leurs meilleurs efforts pour favoriser le développement du secteur "Le Mont Bellevue"

Pour atteindre ces objectifs, les parties conviennent dans le protocole d'abonder la démarche suivant 3 thématiques :
– améliorer la connaissance et affiner les enjeux du secteur (pollution des sols, desserte hydraulique, topographie, etc.),
– explorer les différents scénarios permettant la réalisation d'un projet d'aménagement,
– maintenir une information partagée sur les statuts et usages des différents fonciers, anticiper les changements.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne,

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver les objectifs et le contenu du protocole d'accord tripartite,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer le protocole d'accord avec SNCF Immobilier et Saint-Etienne Métropole.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Christiane JODAR**